

# APRIL PROTECTION LOCATEUR

## LOYERS IMPAYÉS & DOMMAGES LOCATAIRES

APRIL Canada est le premier et seul assureur à offrir une protection pour les locateurs contre **les loyers impayés et les dommages causés par les locataires de leur propriété\***. Nos couvertures innovantes et flexibles vous permettront de présenter à vos clients la soumission la plus complète disponible aujourd'hui sur le marché.

### Clients

- Propriétaires **louant tout ou partie** de leur logement
- Propriétés au **QC ou ON**

### Guide de souscription

- Disponible comme assurance **monoligne** OU comme **avenant** sur une police APRIL
- **Par unité locative**
- **Sélection des locataires:**
  - Pointage de crédit à 660 ou plus
  - OU
  - Loyer représente moins de 40% du revenu brut
- Pas de location à court terme, ni de logements sociaux

**Courtier grossiste spécialisé dans les assurances de niches, APRIL Canada développe et propose une vaste gamme d'assurances cousues main pour les particuliers et les entreprises.**

ENTREPRISE . TRANSPORT . **RÉSIDENTIEL** . MARINE COMMERCIALE

Vous avez une question?  
Notre équipe est là pour vous aider :

auto.habit@april.ca  
FR: 1-855-745-2020  
EN: 1-855-745-1010  
www.april.ca

# APRIL PROTECTION LOCATEUR

## LOYERS IMPAYÉS & DOMMAGES LOCATAIRES

Les plus grands stress d'un propriétaire ? Que ses locataires ne paient pas le loyer ou qu'ils endommagent son logement, l'obligeant à puiser dans ses économies pour faire ses paiements d'hypothèque ou les réparations nécessaires. Pour apporter une vraie tranquillité d'esprit à vos clients, proposez-leur les couvertures inédites d'APRIL.

### Loyers impayés

- Jusqu'à 24 semaines pour :
  - **Défaut de paiement de loyer;**
  - **Impossibilité de louer** (Si la réclamation est admissible sous Dommages par les locataires);
  - **Refus de quitter le logement;**
- Jusqu'à 4 semaines de loyer pour le locataire:
  - **Quittant avant la fin du bail** sans respecter les délais
  - **Qui est décédé**
  - Libéré par la Cour des obligations liées à son bail en raison de ses **difficultés**
- 25% du loyer à la charge de l'assuré
- 1 mois de loyer ou dépôt (le plus élevé des deux) en tant que franchise
- Limites maximales:
  - 25 000\$ par unité locative
  - 100 000\$ par an

### Dommages par les locataires

- **Vol**
  - Jusqu'à 50 000\$
- **Dommages malveillants**
  - Jusqu'à 50 000\$
- **Dommages accidentels**
  - Jusqu'à 25 000\$
- Aussi inclus:
  - Dommages **non malveillants**
  - Dommages par **les animaux domestiques**
- Franchise minimum de 1 000\$

**\*APRIL PROTECTION LOCATEUR** est un forfait qui comprend deux couvertures: **LOYERS IMPAYÉS** et **DOMMAGES PAR LES LOCATAIRES**. Vos clients n'ont pas tous les mêmes besoins, ils sont libres de choisir une de ces deux couvertures ou les deux.

\*\*Selon certaines conditions

**Courtier grossiste spécialisé dans les assurances de niches, APRIL Canada développe et propose une vaste gamme d'assurances cousues main pour les particuliers et les entreprises.**

ENTREPRISE . TRANSPORT . **RÉSIDENTIEL** . MARINE COMMERCIALE

Vous avez une question?  
Notre équipe est là pour vous aider :

auto.habit@april.ca  
FR: 1-855-745-2020  
EN: 1-855-745-1010  
www.april.ca